



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cinéma

Question écrite n° 51452

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du cinéma en salle, à l'heure de la numérisation des équipements. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en ce début du XXI^e siècle pour pérenniser les établissements où le cinéma tient encore un place primordiale dans l'animation culturelle de nos territoires (en lien avec les écoles, le patrimoine, la coopération internationale ou encore l'UNESCO).

Texte de la réponse

La salle de cinéma joue, en effet, un rôle primordial dans l'aménagement culturel du territoire notamment grâce à l'extraordinaire densité, unique en Europe, du réseau de salles français, ainsi qu'à sa forte diversité. Ainsi, les communes équipées de salles de cinéma regroupent, en 2012, près de la moitié de la population française et plus de 81 % des communes de 20 000 à 50 000 habitants sont équipées. La ministre de la culture et de la communication tient également à souligner que plus de la moitié des 2 025 établissements actifs en 2013 sont classés art et essai. L'un des objectifs fondamentaux des pouvoirs publics a donc été que la numérisation de la projection en salles qui a débuté, en France, de manière expérimentale il y a plus de dix ans, ne mène à la fermeture d'aucune salle. Cet objectif ambitieux est désormais atteint puisque la totalité du parc de salles est aujourd'hui numérisé. Il a été atteint notamment grâce à la loi du 30 septembre 2010 relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques. Cette loi donne en effet obligation aux distributeurs de longs métrages de contribuer au financement des équipements de projection numérique des exploitants au regard des économies importantes qu'ils réalisent grâce au remplacement des copies 35 mm par des copies numériques. En outre, le ministère de la culture et de la communication, via le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), a mis en place, dès 2010, un dispositif d'aide à la numérisation des salles. Les collectivités territoriales, et notamment les régions, sont également nombreuses à avoir adopté la même initiative. Ces différentes initiatives des pouvoirs publics contribuent à expliquer la numérisation extrêmement rapide du parc de salles de cinéma. Au final, le CNC aura consacré près de 74 M€ afin de soutenir la numérisation de près de 1 200 établissements regroupant plus de 1 500 écrans, rendant ainsi la France l'un des rares pays au monde dont la totalité du parc aura été numérisé.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51452

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2233

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10828